

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 avril 2018

La séance a lieu à la Maison des associations.

Présents : M. GADOUX Maire, Mme GIRY, M. SAINT-ANDRÉ, M. QUÉNIN, Adjoint, M. LÉVIGNE, M. RANC, Mme MILÉSI, Mme CHOSSON, M. FOURNET-FAYARD, M. GOUTTE, Mme PERUFEL et M. GACON.

Procurations : Mme Aline LEBREF à M. Jean Louis GADOUX
Mme Florence DOURIS à M. Christophe RANC
M. Éric GAILLARD à Mme Marie-France GIRY
M. Jocelyn FOURNET-FAYARD à M. Gérard SAINT-ANDRÉ

Excusés / Absents : Mme LEBREF (E), Mme DOURIS (E), M. DALLIÈRE (A), M. GAILLARD (E), Mme UGUR (A), M. GACON (A).

Secrétaire de séance : Christophe RANC

Le Maire accueille Natacha TIZORIN en remplacement de Gisèle CHAVES, démissionnaire.

Le Maire propose de modifier la présentation de l'ordre du jour :
D'abord le vote des taux, puis la présentation des comptes administratifs et des budgets, puis le vote des comptes administratifs et des budgets.

FINANCES

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Rapporteur : JL GADOUX

Les bases d'impositions locales notifiées pour 2018 ont légèrement évolué par rapport à celles de 2017.

Après discussion, la commission des finances réunie le 9 avril n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition communale. Ils sont donc maintenus ainsi :

Taxe d'habitation	11,61 %
Taxe sur le foncier bâti	20,56 %
Taxe sur le foncier non bâti	78,22 %

Le Maire donne des informations sur les taux communautaires qui ont été fixés :
Les taux seront lissés sur 12 ans, sauf la CFE qui le sera sur 4 ans.

Taxe	Taux actuel	Taux cible	Taux 2018
habitation	9,71 %	11,00 %	9,81 %
foncier non bâti	4,78 %	8,43 %	5,08 %
foncier bâti	0,785 %	2,23 %	0,906 %
CFE	22,96 %	25,60 %	23,86 %

A. PÉRUFEL demande ce qu'il en est de la taxe d'habitation qui doit être supprimée.

J. FOURNET-FAYARD arrive à 19 h 40.

Le Maire explique que la taxe d'habitation ne sera pas supprimée mais 80 % des ménages seront exonérés. Si les communes décident d'augmenter la taxe, alors les ménages paieront le supplément de taxe.

Sans augmentation de taux, la commune bénéficiera d'un revenu supplémentaire de 16 000 €.

Il estime qu'il se passera le même phénomène que lors de la taxe professionnelle qui a finalement été remplacée par plusieurs autres taxes.

À l'unanimité, le conseil se prononce pour le maintien des taux de 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le tableau proposant les montants.

A. PÉRUFEL fait remarquer que le tennis de table est une association celloise. Le Maire répond qu'elle est maintenant monnerinoise. Il a été décidé par la commission des finances que sont subventionnées les associations monnerinoises ou celles qui œuvrent pour la commune, comme Web TV Livradois-Forez. M. CHOSSON demande si la Lyre amicale existe encore et si des associations n'ont pas encore remis les renseignements nécessaires pour obtenir leur subvention. Le Maire rappelle que les associations qui ont signé la charte bénéficient d'une subvention.

J. FOURNET-FAYARD demande si la subvention au CCAS est exceptionnelle. Réponse : oui, elle est prévue pour payer le colis des anciens, mais des admissions en non-valeur et des créances éteintes du Foyer-Logement doivent être imputées sur le budget du CCAS pour environ 3 000 €. Le budget principal abonde toujours celui du CCAS.

N. TIZORIN demande ce qu'est le COS. Réponse : c'est le Comité des œuvres sociales destiné aux agents communaux.

À l'unanimité, le conseil approuve les montants proposés par la commission des finances.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

BUDGET DE LA RÉSIDENCE « LES FIGOULÉES »

Le compte administratif 2017 se présente comme suit :

- fonctionnement : dépenses 256 426,25 € et recettes 316 115,25 €, soit un excédent cumulé de 59 689,00 €.
- investissement : dépenses 2 714,71 € et recettes 24 707,62 € soit un excédent de 21 992,91 €, incluant également la reprise de l'excédent 2015 du Foyer-Logement.

L'excédent de fonctionnement est repris en totalité en fonctionnement.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 247 888,49 € en fonctionnement, et à 26 646,40 € en investissement.

Le chapitre 011 *charges générales* comporte les fournitures pour le remplacement des baignoires par des douches, le changement de certains volets (ces travaux se feront en régie : 6 000 €), les repas fournis par l'EHPAD Les Châtilles, et le règlement du cabinet Neoptim (+ 16 000 €) qui a permis de se faire rembourser des charges indues par l'URSSAF (45 000 €).

Le chapitre 012 *frais de personnel* ne comporte qu'un salaire à temps plein, (l'an dernier il comptait 1,5 équivalent temps plein) pour limiter un éventuel déficit qui serait pris en charge par le budget principal. Les prévisions sur certaines lignes pourront s'avérer très différentes du réel selon que des agents obtiendront des contrats à durée déterminée ou seront reconduits en CAE. Dans ce cas, il y aura un remboursement de la part de l'État. Nous sommes pour le moment dans l'incertitude en ce qui concerne le renouvellement des contrats.

Le budget principal contribue à hauteur de 5 000 € pour équilibrer.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2017 se présente comme suit :

- fonctionnement : dépenses 74 336,46 € et recettes 139 978,65 €, soit un excédent cumulé de 65 642,19 €.
- investissement : dépenses 194 722,68 € et recettes 92 888,13 € soit un déficit cumulé de 101 834,55 €.

Le Maire propose d'affecter en investissement 30 000 € de l'excédent de fonctionnement et de conserver 35 642,19 € en fonctionnement.

J. FOURNET-FAYARD demande la raison de la différence entre les *autres taxes et redevances* d'une année sur l'autre. Réponse : une partie des recettes de 2016 ont été encaissées en 2017.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 112 209,68 € en fonctionnement et à 350 942,94 € en investissement.

En investissement, la commune ne paiera du diagnostic pour le schéma d'assainissement que sa participation finale au SIA.

J.C. GOUTTE sollicite des explications sur l'article 6288. Réponse : Ce sont les frais de fonctionnement et les frais financiers dus au SIA et un complément pour équilibrer la section.

Le Maire rappelle les modifications tarifaires du service permettant :

- de répondre à la réglementation qui veut que les budgets annexes s'équilibrent grâce aux recettes perçues des usagers,
- d'alléger les budgets principaux des communes en vue du futur transfert des compétences.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le compte administratif 2017 se présente comme suit :

- fonctionnement : dépenses 362 609,69 € et recettes 391 946,44 €, soit un excédent cumulé de 29 336,75 €.
- investissement : dépenses 125 274,77 € et recettes 340 679,57 €, soit un excédent cumulé de 215 404,80 €.

L'excédent de fonctionnement est repris en totalité en fonctionnement.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 407 287,77 € en fonctionnement et à 359 879,96 € en investissement.

Au chapitre 70, les abonnements au service d'assainissement attendus représentent 30 450 € ; ils sont à reverser au SIA.

A. PÉRUFEL demande si le diagnostic sera payé en totalité. Réponse : oui, la commune fera l'avance, mais les subventions seront de 80 %. Cependant, un acompte de 30 % pourra être demandé dès 2018.

J.C. GOUTTE demande si les travaux concernent le réseau d'alimentation ou de distribution. Le Maire répond qu'ils concernent le réseau de distribution et le réseau d'alimentation dans sa partie commune avec Saint-Rémy ; le reste du réseau communal sera remplacé plus tard.

J. FOURNET-FAYARD souhaite connaître la raison de la différence entre les montants prévus et les montants réalisés. Réponse : les travaux décidés sont budgétés en totalité sur un exercice et souvent réalisés sur deux. Ainsi, les crédits de report servent à payer les factures du début de l'année avant le vote du budget.

Y. GACON souligne que le budget est une prévision. Le déséquilibre entre les dépenses et les recettes est compensé par un emprunt. Le Maire ajoute qu'il n'est souvent pas réalisé.

BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente le compte administratif de 2017 qui s'établit de la manière suivante :

- fonctionnement : dépenses 1 425 308,65 € et recettes 1 939 805,02 €, soit un excédent cumulé de 514 496,37 €.
- investissement : dépenses 2 071 676,88 € et recettes 1 226 394,21 €, soit un déficit cumulé de 845 282,67 €.

J.C. GOUTTE demande si les restes à réaliser en recettes sont des subventions. Réponse : oui, ce sont celles acquises par la commune et celles obtenues par la communauté de communes qui ont été basculées à la commune, pour la réhabilitation du bâtiment Thérias.

Au chapitre 012 frais de personnel, les principales modifications sont les suivantes :

- l'agent en charge des marchés publics est recrutée à temps plein sur la commune et mise à disposition au SIA à mi-temps,
- il y aura des avancements de grade en cours d'année,
- il faudrait instaurer la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et faire un rappel sur plusieurs années. Une vérification est en cours.

A. PÉRUFEL demande comment elle est calculée. Réponse : ce sont des points d'indice supplémentaires ajoutés au traitement indiciaire.

Au chapitre 014 *atténuations de produits*, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) intervient en dépenses et en recettes. Thiers Dore et Montagne a décidé il y a quelques mois de passer avec les communes un pacte fiscal et financier, permettant d'obtenir de la part de l'État une DGF bonifiée (en prenant en charge financièrement des compétences « l'appauvrissant » - tout en compensant ces dépenses par une diminution des attributions de compensation). L'intégration du FPIC dans le pacte rentre dans cette logique. Ainsi, TDM prend 75 % du FPIC à sa charge et les communes paieront les 25% restants. En contrepartie, les attributions de compensation des communes seront réduites d'autant.

En recettes, la DGF de 2017 est de 50 544 € et en 2018 elle se monte à 40 560 €. Le Maire commente le tableau d'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui est présenté à l'assemblée. Depuis 2008, la perte se monte à 671 520 €.

A. PÉRUFEL demande si elle est calculée selon le nombre d'habitants. Réponse : oui, mais aussi selon plusieurs autres critères, qui varient chaque année.

Le budget primitif de 2018 s'établit ainsi, incluant la reprise totale de l'excédent de fonctionnement :

- fonctionnement : 1 957 453,35 €
- investissement : 3 484 582,93 €

Il est prévu : l'étude sur le Vallon des Planchettes, la fin de l'étude sur le plan d'eau, le busage rue des Crozes et le mur de la rue des Émouleurs, fin de la salle des sports, le changement des ouvertures du

groupe scolaire, la réhabilitation du bâtiment Thérias et le contrôle d'accès dans les bâtiments, le remplacement de la saleuse et du serveur informatique, des travaux de voirie et de réseaux.

Pour équilibrer il faut un emprunt de 1 100 000 €.

Le Maire rappelle que les travaux de remplacement des ouvertures du groupe scolaire et de la salle de musculation ainsi que la mise aux normes de l'éclairage public doivent impérativement être réalisés avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie qui sont exceptionnels. Ces travaux devraient faire réaliser des économies très rapidement.

VOTES

Le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs. La présidence revient à D. QUÉNIN.

- budget du service de l'eau :
 - ✓ compte administratif : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN
 - ✓ compte de gestion : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN
 - ✓ affectation des résultats : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN
 - ✓ budget primitif : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN

- budget du service de l'assainissement :
 - ✓ compte administratif : unanimité
 - ✓ compte de gestion : unanimité
 - ✓ affectation des résultats : unanimité
 - ✓ budget primitif : unanimité

- budget Résidence Les Figoulées :
 - ✓ compte administratif : unanimité
 - ✓ compte de gestion : unanimité
 - ✓ affectation des résultats : unanimité
 - ✓ budget primitif : unanimité

- budget communal :
 - ✓ compte administratif : 13 pour, 2 abstentions : A. PÉRUFEL, N. TIZORIN
 - ✓ compte de gestion : 13 pour, 2 abstentions : A. PÉRUFEL, N. TIZORIN
 - ✓ affectation des résultats : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN
 - ✓ budget primitif : 12 pour, 3 abstentions : A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, N. TIZORIN

CONVENTION AVEC LES ÉCLAIREURS ET LES ÉCLAIREUSES DE FRANCE

Le Maire indique qu'un jeune est actuellement en service civique volontaire sur la commune pour une durée de 10 mois.

A. PÉRUFEL propose que les jeunes organisent des manifestations à la Résidence Les Figoulées. Le Maire indique que leurs actions sont déjà prévues, et comportent du nettoyage. En réponse à la question de J.C. GOUTTE il informe l'assemblée que le jeune accueilli par la commune est conduit à chaque déplacement (il n'a pas le permis de conduire ni de véhicule).

Les Éclaireurs et Éclaireuses de France accueillent également des jeunes en service civique au Domaine de La Planche à Viscomtat et proposent des échanges une fois par mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer la convention et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire expose le vœu de Thiers Dore et Montagne et de la commune de **Thiers contre la fermeture du guichet SNCF de Thiers**. Il ajoute qu'il demande également le maintien du cadencement des trains entre Clermont-Ferrand et Thiers qui est passé de 11 à 8. Une manifestation est prévue le 21 mai 2018.

A. PÉRUFEL informe que son groupe a représenté La Monnerie lors de la manifestation de la semaine précédente et que la SNCF a indiqué au Maire de Thiers que cette fermeture est temporaire.

Le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu la même mobilisation contre la fermeture de la ligne ferroviaire entre Thiers et Saint-Étienne voilà quelques mois.

- M.F. GIRY (commission santé de l'intercommunalité) informe de trois **réunions sur le radon** :
 - 26 avril à Saint-Rémy-sur-Durolle,
 - 17 mai à Thiers,
 - 06 juin à Châteldon.
- M. CHOSSON demande si la **peinture du rond-point rue de la Gare/rue de Lyon/rue de la Mairie** sera faite. Réponse : elle est prévue et sera réalisée dès que la météo le permettra.

Fin de séance à 21 h 45